

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.03.27

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente Excusée	1

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

ABSENTE EXCUSÉE : Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
CRÉATION DE
POSTES
PERMANENTS AU
REGISTRE DES
EFFECTIFS

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Compte tenu des besoins de services, il est proposé au Conseil Municipal de créer les postes permanents suivants :

- Deux postes d'**agents techniques scolaires**, à compter du 1^{er} septembre 2024, à temps complet, filière technique, au grade d'Adjoint Technique Territorial (le cas échéant au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe ou au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe), catégorie C.
- Un poste d'**agent administratif scolaire**, à compter du 1^{er} octobre 2024, à temps complet, filière administrative, au grade d'Adjoint Administratif Territorial (le cas échéant au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe ou au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe), catégorie C.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240701-24_03_27-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

- Un poste d'agent administratif animation du territoire, à temps complet, filière administrative Administratif Territorial (le cas échéant au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe ou au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe), catégorie C.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le 01^{er} octobre 2024
ID : 013-211300157-20240701-24_03_27-DE

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, lors de la séance, sur ces créations de postes permanents au registre des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE les créations de postes permanents présentés ci-dessus au registre des effectifs.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 04/07/2024.



Richard MALLIÉ,
Maire.